

2022

Promotion de la santé/ prévention et acteurs de santé de proximité en Pays de la Loire

Agir pour la santé de tous

QUALITÉ · USAGERS · INNOVATION · PRÉVENTION

SOMMAIRE

LA PRÉVENTION PAR LES ACTEURS DE SANTÉ DE PROXIMITÉ : UNE ORIENTATION NATIONALE FORTE	3
UNE AMBITION FORTE DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ	4
PROMOTION DE LA SANTÉ/PRÉVENTION : DE QUOI PARLE-T-ON ?	5
LES 11 PRINCIPES EN PROMOTION DE LA SANTÉ/PRÉVENTION	8
QUELQUES REPÈRES POUR CONSTRUIRE UN PROJET	11
LES THÉMATIQUES ET OBJECTIFS PRIORITAIRES EN PAYS DE LA LOIRE	15
PARTENAIRES SUSCEPTIBLES DE VOUS ACCOMPAGNER	16
OUTILS	18
ARTICULATION ENTRE ACTEURS DE SANTÉ DE PROXIMITÉ	19
FACTEURS DE RÉUSSITE ET ASTUCES	20
FINANCEMENT DES ACTIONS	21

DOCUMENTS ANNEXES

1. DES EXEMPLES DE PROJETS
2. CALENDRIER DES JOURNÉES OU SEMAINES PROGRAMMÉES SUR DES THÉMATIQUES PRIORITAIRES DE L'ARS PAYS DE LA LOIRE DANS LE CHAMP DE LA PRÉVENTION/PROMOTION DE LA SANTÉ

LA PRÉVENTION PAR LES ACTEURS DE SANTÉ DE PROXIMITÉ : UNE ORIENTATION NATIONALE FORTE

L'arrêté ministériel du 21 août 2019 portant approbation de l'accord conventionnel interprofessionnel, signé le 20 juin 2019, en faveur du développement de l'exercice coordonné et du déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé, stipule que « les partis signataires souhaitent que soit renforcé et valorisé l'engagement des professionnels de santé dans les programmes de prévention et de promotion de la santé en cohérence avec la politique nationale de santé et ce, dans une dimension de prise en charge pluri professionnelle des patients. » Par ailleurs, la nouvelle procédure de labellisation fiée par l'ordonnance du 12 mai 2021 prévoit que les hôpitaux de proximité participent à la prévention et à la mise en place d'actions de promotion de la santé sur le territoire.

L'enjeu est de donc de pouvoir créer des synergies entre ces acteurs_(communautés professionnelles territoriales de santé, équipes de soins primaires coordonnées autour du patient, maisons de santé pluri professionnelles, hôpitaux de proximité, professionnels de santé isolés...), afin de proposer une réponse collective, dans le champ de la promotion de la santé/prévention.

Le déploiement de projets dans une démarche pluri-professionnelle autour d'une thématique va générer des effets plus importants, le message étant porté par l'ensemble des professionnels de santé au plus près des patients.



UNE AMBITION FORTE DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

L'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire a pour ambition d'impulser la santé dans toutes les politiques, favorisant ainsi la réduction des inégalités de santé. A ce titre, elle a pour objectif de soutenir l'engagement des professionnels de santé, notamment de santé primaire, des établissements de santé et services médico-sociaux dans une dynamique de prévention.

Concrètement, le Projet Régional de Santé 2018-2022 a fié les objectifs opérationnels suivants :

- Favoriser l'inscription de la promotion de la santé/prévention dans les projets des établissements et structures accueillant des usagers à travers les conventions qui les lient avec l'ARS, que ce soit avec les équipes de soins primaires, les établissements médico-sociaux et les établissements de santé.
- Renforcer l'intégration de la prévention dans la pratique des professionnels de santé notamment à travers la coopération entre l'ARS et les unions régionales des professionnels libéraux, les universités, les écoles de formation, ainsi qu'auprès des organismes de formation continue.
- Accompagner les professionnels de santé dans la définition et la mise en œuvre d'actions : en favorisant les liens entre ces acteurs et les opérateurs ressources en prévention/promotion de la santé et en renforçant les temps d'échanges territoriaux ou régionaux de connaissances et de pratiques pour partager.
- Mutualiser et valoriser les actions pertinentes et probantes en proposant une offre d'accompagnement méthodologique.



**Pour en savoir plus
sur la promotion de la santé et la prévention**

**La santé et ses déterminants
Les inégalités sociales et territoriales de santé
La coordination des politiques publiques**

**Télécharger la plaquette
«Ensemble, promouvoir la santé
en Pays de la Loire»**

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/ensemble-promouvoir-la-sante-en-pays-de-la-loire>

**ou contacter l'Agence Régionale de Santé
pour recevoir des exemplaires* :**
ars-pdl-dspe-pads@ars.sante.fr

** dans la limite des stocks disponibles*

PROMOTION DE LA SANTÉ/PRÉVENTION : DE QUOI PARLE-T-ON ?

La santé repose sur un ensemble de déterminants : **biologiques** (âge, sexe, patrimoine génétique), **comportementaux** (liés au mode de vie : alimentation, activité physique, consommation de tabac et d'alcool...), **environnementaux** (qualité de l'air, de l'eau, des sols, conditions de logement ou de travail...), **socio-économiques** (revenus, protection sociale...), **liés au système de santé** (accès aux soins, qualité des soins...). Ils n'agissent pas isolément : **c'est la combinaison de leurs effets qui influe sur l'état de santé.**

Nombre des déterminants de la santé ne dépendent que très peu de l'individu mais davantage des conditions socio-économiques, culturelles et environnementales locales voire nationales : accès et qualité des logements, accès à l'emploi et conditions de travail, accès à l'alimentation, accès à des équipements sportifs... Ils pèsent pour 80% dans la constitution des inégalités de santé, directement ou indirectement par leur influence sur les comportements.

80%

de notre état de santé est lié à notre environnement physique et social, à nos habitudes et conditions de vie

**C'EST SUR CES DÉTERMINANTS DE SANTÉ QU'IL FAUT AGIR
POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ.**



C'est donc en dehors du champ de la santé proprement dit que doivent se prendre les mesures à même de favoriser la santé.

L'ambition de la démarche de **promotion de la santé** est d'agir sur ces différents facteurs en mobilisant tous les acteurs de la société qui ont une influence sur la santé. Il s'agit de soutenir ensemble des actions qui prennent en compte les environnements et les conditions de vie, qui s'appuient sur la participation des populations, le développement de leurs ressources personnelles, et qui s'inscrivent dans la durée. Pour être efficaces, les programmes doivent donc viser à la fois les individus (amélioration des connaissances, des habiletés), les communautés et leurs environnements. Ils s'articulent autour :

- de **politiques qui agissent en faveur de la santé** (Nutriscore, augmentation des taxes tabac/alcool...);
- des **environnements favorables à la santé** (pistes cyclables, équipements sportifs, isolation phonique...);
- du **renforcement de l'action communautaire par la possibilité pour les individus et les groupes de participer aux décisions** (association des résidents dans les projets de rénovation de quartiers, association des femmes dans les campagnes locales du dépistage du cancer du sein...);
- de **l'acquisition d'aptitudes individuelles par la formation, l'éducation pour la santé** (renforcement des compétences psychosociales à l'école, ateliers alimentation et petit budget...);
- de la **réorientation des services de santé par la prise en compte de l'expression des personnes et des groupes, la participation à la prévention et à l'éducation à la santé, le partenariat avec d'autres acteurs du champ associatif, éducatif, social, scolaire...** (entretiens motivationnels et sevrage tabagique, sensibilisation à la vaccination en milieu hospitalier, ateliers prévention en Maisons de Santé Pluri professionnelles...).

AGIR À TOUS LES NIVEAUX

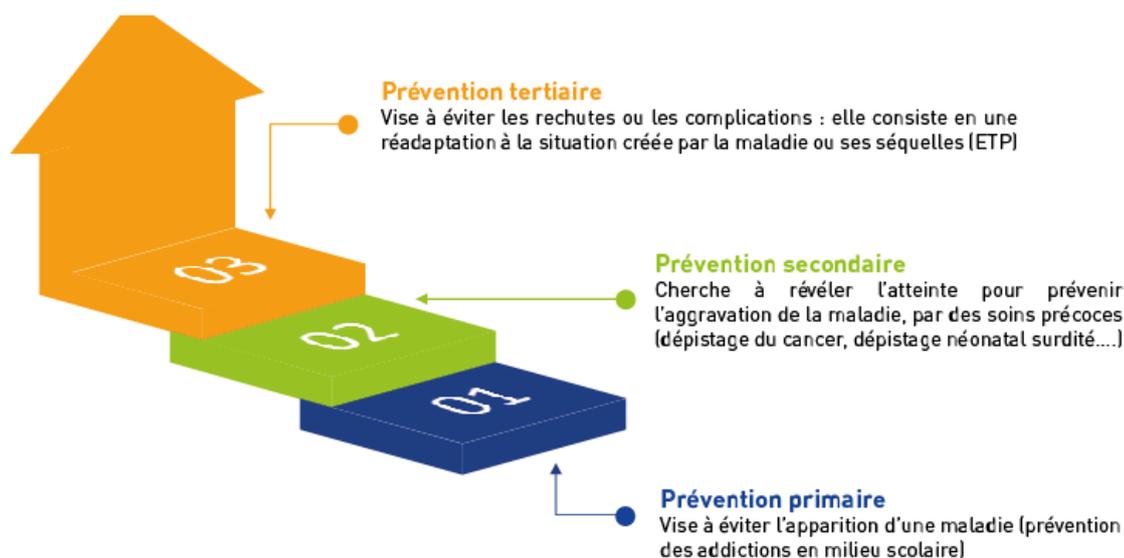
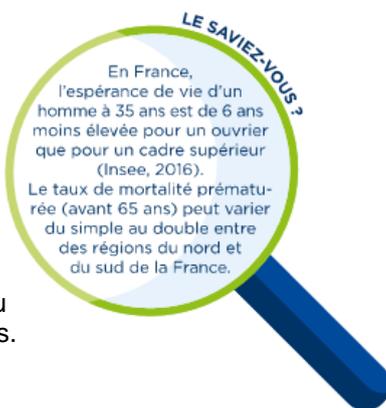
POUR AGIR SUR
LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ,
COMBINER ET COORDONNER
LES POLITIQUES PUBLIQUES :



Au regard des inégalités sociales et territoriales, **cette politique globale doit commencer dès le plus jeune âge**, car la petite enfance est une période cruciale dans la construction de l'individu, se poursuivre à l'école et accompagner chacun au cours de sa vie privée et professionnelle.

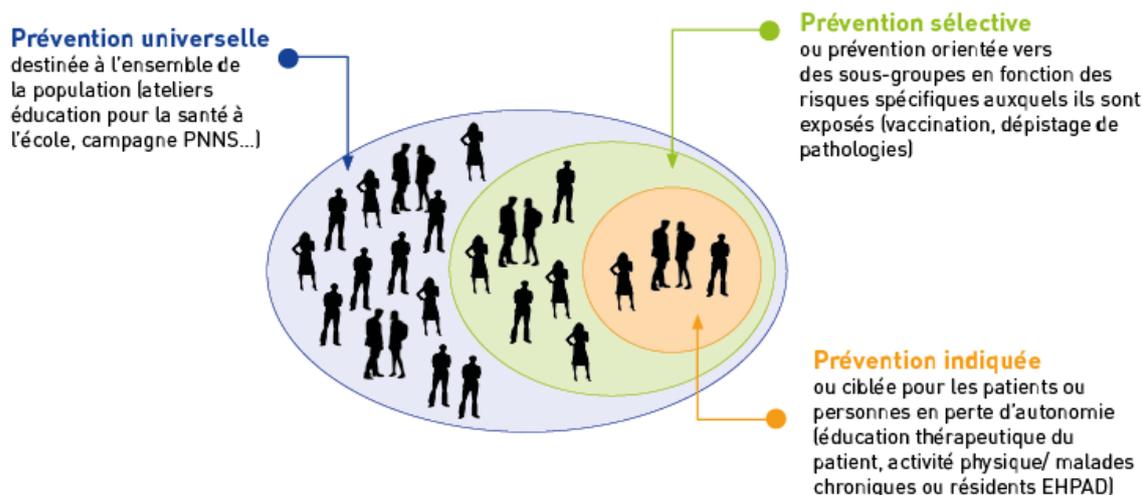
La **prévention** a un cadre d'intervention plus spécifique et vise, quant à elle, à **empêcher la survenue ou l'aggravation de la maladie, en réduisant ou supprimant les facteurs de risque**, en organisant le dépistage, en évitant ou retardant les complications, ou en favorisant la réinsertion des personnes atteintes.

Elle a été classée initialement en trois parties :



Cette distinction pratique correspond à une période où les maladies infectieuses étaient dominantes. Elle se rapporte à la maladie, sans faire explicitement référence à la santé.

L'approche plus récente en termes de prévention « globale » ou « positive » permet d'autres distinctions, selon la population concernée ou la méthode utilisée, sans se référer à un risque précis ou à une maladie quelconque.



Professionnels de santé libéraux, représentants d'établissements de santé ou médico-sociaux, vous avez un rôle à jouer dans la prévention et la promotion de la santé !

LES 11 PRINCIPES EN PROMOTION DE LA SANTÉ/PRÉVENTION

Agir pour promouvoir la santé et prévenir les maladies impose de se questionner sur son efficacité et son impact. Est-ce que ce que je mets en place atteint son objectif de renforcement des capacités pour une meilleure santé ? Est-ce que j'incite mon public à adopter un comportement favorable à la santé ?

Bien qu'il n'y ait pas de formule magique, la recherche, en se basant sur des expériences, permet de fournir des techniques pouvant guider vers une action efficace. Voilà une synthèse de critères méthodologiques utiles à l'action.



1

Faire plus que transmettre un savoir :

Etre informé des risques d'un comportement n'entraîne pas forcément un changement de comportement.

Mobiliser différents facteurs de changements plutôt qu'uniquement transmettre une information.

Favoriser l'accroissement du pouvoir des populations sur les questions de santé les concernant eux et leur entourage (empowerment).

Ex. : Envisager des temps où les informations sur un problème de santé sont discutées, questionnées et identifier l'applicabilité de ces informations dans mon quotidien. Questionner les individus sur les avantages et inconvénients à changer leur comportement.

2

S'inscrire dans une démarche de promotion de la santé :

Modifier les causes profondes des problèmes de santé en agissant sur :

- les facteurs individuels ;
- les compétences psychosociales (connaissances et compétences permettant de se préparer aux aléas de la vie) ;
- les facteurs environnementaux qui renforcent la vulnérabilité de l'individu face au risque.

Ex. : L'intervention en milieu scolaire est combinée à un dispositif de soutien aux enfants avec des carences affectives ou à des programmes de soutien aux parents.



3

Communiquer à travers des messages adaptés (littératie) :

- **Faire appel aux émotions de façon équilibrée**
Ex. : Baser son intervention sur l'humour ou le récit pour accrocher le public
- **Orienter l'intervention vers du concret et de la mobilisation de l'individu**
Ex. Donner le numéro de téléphone d'un service d'aide
- **Etre à contre-pied de la publicité en utilisant leurs codes de communication (contre-marketing social)**
- **Partir des connaissances et du vécu du public en se renseignant sur ses caractéristiques**



4

S'inscrire dans la durée :

Envisager des interventions régulières tout au long de l'année et sur plusieurs années.

Démarrer la prévention tôt (parfois avant la naissance auprès des parents voire des futurs parents) et dans la durée.



5

Adapter son intervention aux étapes de vie et au public :

En fonction des actions de prévention, s'adapter aux étapes de vie :

1. Petite enfance : bienveillance
2. Primaire : acquisition et renforcement des compétences psychosociales (CPS)
3. Jeune adolescence (15 ans) : retarder les prises de risques
4. Adolescence : réduction des risques
5. Adulte : réduction des risques, renforcement et maintien des CPS

S'adapter au public : caractéristiques individuelles et collectives (représentations sociales, parcours et contexte de vie...).

6

Articuler interventions collectives et individuelles selon le principe d'équité :

Intégrer le principe d'universalisme proportionné par des actions universelles pour toutes et tous, mais certaines sélectives en fonction du profil et des besoins des moins favorisés.

Pour réduire les inégalités sociales de santé, incorporer dans les activités de prévention des actions ciblées avec une mission de repérage et d'orientation pour les plus à risque.

7

S'adresser aux publics de façon appropriée :

- Partir du point de vue du public
- Promouvoir la réduction des risques plutôt que l'abstinence au produit
- Utiliser une argumentation scientifique solide pour favoriser la confiance
- Tenir compte des avantages du comportement à risque
- Bannir les approches moralistes
- Trouver une alternative au comportement à risque grâce à des bénéfices immédiats
- Privilégier la qualité de la relation
- Utiliser des méthodes interactives

8

Impliquer le public dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention :

La participation au processus de prévention est une expérience qui renforce les capacités et suscite la prise de conscience nécessaire au changement de comportement.

Il s'agit du renforcement de l'action communautaire qui favorise la participation effective et concrète des populations à la fixation des priorités, à la prise de décision et à l'élaboration des stratégies d'action, pour atteindre un meilleur niveau de santé (3^e des 5 piliers de la Charte d'Ottawa).



9

Agir en direction de la famille, de l'entourage, de la communauté :

L'entourage proche ou plus lointain peut être les premiers acteurs de prévention (ou de comportements à risque).

Aider l'entourage à poser les limites et promouvoir les comportements sains.

Renforcer l'implication de la communauté (habitants du quartier...) dans les stratégies de prévention pour favoriser des environnements de proximité favorables à la santé.



10

S'intégrer dans des dispositifs à composantes multiples :

- Partager les initiatives et collaborer avec différents acteurs pour envisager des approches variées
- Etre un relais local des stratégies nationales
- Exiger et s'impliquer pour avoir une cohérence de la politique territoriale avec plus d'intersectorialité



11

Penser l'évaluation à toutes les étapes du projet :

- Améliorer et ajuster les actions pour mieux répondre aux besoins.
- Agencer les actions initiées en fonction des moyens à disposition et des priorités sociétales et territoriales.

« Prévenir et promouvoir la santé - Les 11 commandements » - Guide publié par l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé, PromoSanté et l'ARS de Normandie

Découvrez la vidéo sur ces principes

<https://www.youtube.com/watch?v=VQwhLs0V41k>



QUELQUES REPÈRES POUR CONSTRUIRE SON PROJET



1. Constituer une équipe



Un projet ne peut pas reposer sur une seule personne. Il est important de **constituer une équipe projet**, avec non seulement des ressources internes mais aussi externes à la structure. Cependant, il est nécessaire de **nommer un chef de projet**, responsable de la mise en œuvre, de l'animation, de la communication, du suivi et de la gestion de celui-ci.

Par ailleurs, il est important de **lister les partenaires existants sur le territoire (commune, associations sportives, établissements scolaires...)**, d'identifier leurs compétences et leurs apports possibles pour la réalisation de ce projet qui seront ensuite discutés communément. Il est souhaitable que ce partenariat soit formalisé (convention, charte...).

Quant à la participation du public, elle se retrouve régulièrement lors de l'étape de la mise en œuvre mais il est difficile d'atteindre une réelle appropriation du projet par le public alors que tout a été construit au préalable sans aucune participation de leur part. C'est pourquoi, il est important **d'inclure la participation de la population dès la construction du projet** (constitution d'une équipe projet, réalisation d'un diagnostic, création des outils de communication, appui à la mise en œuvre...) afin de :

- Développer la confiance du public envers le promoteur mais aussi du promoteur envers le public ;
- Rendre le public acteur de sa santé ;
- S'appuyer sur ses expériences de terrain, ses connaissances ;
- Garantir les critères faisant la qualité et l'efficacité de l'intervention ;
- Mettre en œuvre des actions pertinentes ;
- Réaliser une communication adaptée ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

2. Identifier les besoins et les ressources de votre territoire

Les besoins reposent sur trois champs à explorer :

- Les besoins : les **problématiques** de santé des populations **repérées par les professionnels** ;
- Les demandes : les **attentes exprimées par la population** ;
- Les réponses : ensemble **des biens, des services, des soins, des organisations et des actions** mis à disposition de la population par les professionnels et les systèmes de soins de santé, la ville...

Ce diagnostic vise à obtenir une adéquation entre les besoins, les demandes et les réponses apportées, d'où son importance.

La participation des usagers lors de cette phase diagnostic est indispensable à la définition des priorités.



L'Observatoire Régional de la Santé peut vous accompagner dans votre diagnostic

Pour en savoir plus :

<https://www.orspaysdelaloire.com/>

3. Définir la population cible, vos objectifs et vos indicateurs

Une fois le diagnostic réalisé, vous pouvez formuler les objectifs.

L'objectif général est la finalité à atteindre. Un seul objectif général est à définir par projet. Il porte sur une priorité de santé publique sur laquelle sont observés des résultats par des indicateurs de santé.



Les objectifs spécifiques/stratégiques sont au service de l'objectif général et vont servir de base à l'évaluation du projet. Ils peuvent être d'ordre éducatifs (vise à faire évoluer les savoirs, savoir-faire et savoir-être) et peuvent aussi concerner les dispositions relatives à l'environnement physique, social...

Les objectifs opérationnels représentent et détaillent les activités et tâches concrètes mises en œuvre pour le projet.

Exemples d'objectifs généraux

D'ici ..., diminuer de X % la prévalence du surpoids chez les élèves du collège X.

Exemples d'objectifs spécifiques

D'ici ..., renforcer les connaissances sur la nutrition d'un quart des élèves du collège X.

Exemples d'objectifs opérationnels

D'ici ..., proposer x séances de sensibilisation aux élèves de 4ème et parents du collège X.

N'oubliez pas que chaque objectif s doit être « SMART » : **Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste** et délimité dans le **Temps**.

Par ailleurs, chaque objectif doit être accompagné d'indicateurs à atteindre, qui permettront d'évaluer le projet.

4. Etablir un plan d'actions



Votre projet doit se traduire par la **mise en œuvre d'actions de modalités différentes qui convergent vers un même objectif** : formations des professionnels, ateliers d'éducation pour la santé, conférences, ateliers d'échanges, séances d'information et de conseils....

Tout projet doit être planifié et formalisé afin de présenter : les objectifs, les tâches à accomplir, les résultats attendus, les ressources, le budget et le calendrier. Cette planification doit être validée par tous les membres du projet et doit permettre de définir le travail de chacun et les moyens s'y rapportant.

5. Mettre en œuvre votre projet

La mise en œuvre du projet suppose une bonne coordination des acteurs.

Il est intéressant que chacun fasse un retour d'expériences, permettant une prise de recul sur la mise en place du projet. Il s'agit de faire des points d'étape sur ce qui a fonctionné et moins bien fonctionné, d'attirer l'attention sur les aspects non anticipés. Cette technique permet des adaptations permanentes du projet, qui se veut évolutif. Enfin, la communication tout au long de la démarche est importante. Elle s'adresse aux membres concernés et aux partenaires afin de rendre visible le projet et de maintenir la motivation des acteurs.

6. Evaluer et communiquer

« Si une personne renonce à fumer, est-ce parce qu'elle a bénéficié d'une éducation pour la santé, est-ce parce que le prix du tabac augmente, est-ce pour plaire à l'homme ou à la femme de sa vie ? Difficile à dire ! ».

Brigitte SANDRIN-BERTHON, médecin de santé publique

S'il est vrai que l'évaluation est une tâche complexe comme le montre cette citation, elle est cependant primordiale. Il importe, en conséquence, de permettre à l'ensemble des acteurs de s'inscrire dans cette démarche sur la base d'indicateurs partagés et mesurables. L'évaluation porte sur des informations qualitatives et quantitatives. Elle doit être pensée dès la définition des objectifs, et pas à la fin du projet.

Pour réaliser l'évaluation, il va falloir **définir des indicateurs, à partir des objectifs fixés**. Les indicateurs sont des données quantitatives ou qualitatives recueillies à partir de différents outils (questionnaire, grille d'observation, entretien...).



Deux types d'indicateurs :

- **Indicateurs de processus** qui portent sur le déroulement du projet, tout ce qui peut permettre d'atteindre des objectifs (exemples : nombre de réunions, nombre de séances, nombre de personnes satisfaites, nombre de personnes présentes aux séances...);
- **Indicateurs de résultats** qui portent sur les effets attendus des objectifs : modification de comportement, d'environnement, de connaissances, de représentations...

PROPOSITIONS D'INDICATEURS ET D'OUTILS

Objet de l'évaluation : réalisation du projet « intitulé »

Objet de l'évaluation	Propositions d'indicateurs	Propositions d'outils
PROCESSUS		
MODALITÉS DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - Programme prévu/réalisé - Respect de l'échéancier 	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier prévisionnel - Echéancier détaillé du projet - Cahier des charges - Fiche projet
PARTENARIAT	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires sollicités/impliqués - Assiduité des partenaires - Instances prévues/constituées - Durée des rencontres - Respect des engagements 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche de présence - Comptes rendus de réunions - Conventions de partenariat - Fiche projet
MOYENS (humains, matériels, financiers...)	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens prévus/engagés 	<ul style="list-style-type: none"> - Budget prévisionnel - Tableau comparatif prévu/réalisé - Fiche projet
RÉSULTATS		
PARTICIPATION DU PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> - Population cible/touchée - Nombre de participants (prévu/réalisé) - Modalités de participation - Taux de satisfaction - Nature du public - Dynamique de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches d'inscription - Questionnaire de recueil d'opinion - Grille d'observation du projet
DEGRÉ D'ATTEINTE DES OBJECTIFS EN TERMES DE REPRÉSENTATIONS, DE CONNAISSANCES ET DE PRATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de bonnes réponses - Acquisition de nouvelles connaissances - Changement des représentations - Intention de changement de comportement - Intention de changement des pratiques professionnelles - Opinion des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens (individuels, groupes) - Questionnaires (de connaissances avant/ après, recueil d'opinion) <p>Evaluation à chaud, à court ou à moyen terme</p>
IMPACTS		
RESULTATS INATTENDUS Impact auprès du public, des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Opinion des professionnels, des populations, des partenaires et des accompagnants 	<ul style="list-style-type: none"> - Recueil de données (revue de presse...)
<p>Pensez-vous que ce projet devrait être renouvelé ou étendu ? oui/non</p> <p>Si oui, quels ont été les éléments facilitateurs ? Les freins ?</p> <p>Si non, pourquoi ?</p>		

A la fin du projet, un rapport d'évaluation doit être rédigé par tous les acteurs du projet. Ce rapport permettra de communiquer et valoriser le projet. Il pourra être diffusé :

- **en interne** (équipe projet, partenaires associés, financeurs...). Différents outils peuvent être utilisés : réunion d'équipe, publication interne, bulletin aux habitants... ;
- **en externe** pour les autres acteurs non partenaires, le grand public par la rédaction d'articles dans des revues spécialisées, l'affichage sur des panneaux, une conférence de presse...

Communiquer sur son projet, c'est non seulement valoriser ce qui a été entrepris mais surtout inspirer d'autres professionnels !

Pour en savoir plus :

<https://www.promosante-idf.fr/agir/methodologie-de-projet-en-promotin-de-la-sante/fihe-6-evaluation>

LES THÉMATIQUES ET OBJECTIFS PRIORITAIRES EN PAYS DE LA LOIRE

Dans le champ de la promotion de la santé/prévention, les thématiques et objectifs prioritaires sont les suivants :



Alimentation et activités physiques

- Promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique adaptée
- Prévenir le surpoids et l'obésité



Conduites addictives

- Renforcer les connaissances de la population générale et les compétences des parents
- Développer la prévention, le repérage et l'orientation précoce des consommations à risque



Santé environnementale

- Sensibiliser à l'impact sur la santé de la qualité de l'air intérieur et des produits chimiques du quotidien (polluants intérieurs, moisissures, radon, perturbateurs endocriniens...)
- Améliorer la prise en charge des allergies associées à l'environnement (pollens, acariens...)
- Sensibiliser aux pesticides (risques pour la santé, bonnes pratiques...)



Santé mentale

- Prévenir le risque suicidaire en sensibilisant sur la dépression



Vaccination

- Accroître la couverture vaccinale de la population en ce qui concerne les vaccins recommandés par le calendrier vaccinal



Vie affective et sexuelle

- Favoriser une approche globale de la santé sexuelle
- Lutter contre les infections sexuellement transmissibles



Prévention de certaines maladies infectieuses

- Favoriser le respect des gestes barrières pour limiter la propagation des virus



Cancer

- Favoriser le dépistage organisé des cancers



Éducation thérapeutique du patient

- Améliorer la santé et la qualité de vie avec une maladie chronique
- Permettre un accès à l'éducation thérapeutique en proximité

Une autre thématique peut être proposée, sur la base d'éléments argumentés sur son importance au sein du territoire.

PARTENAIRES SUSCEPTIBLES DE VOUS ACCOMPAGNER



Vous êtes invités à faire appel à des acteurs, notamment associatifs, qui pourront vous proposer un accompagnement méthodologique ou mener, en partenariat avec vous, des animations collectives.

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des acteurs partenaires de l'ARS, qui ont des compétences spécifiques sur les thématiques précitées.

■ Accompagnement méthodologique

- Observatoire Régional de la Santé (ORS) Pays de la Loire
- Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) Pays de la Loire
- PromoSanté Pays de la Loire
*Qui rassemble 6 structures régionales, l'Association Addictions France, l'Instance Régionale d'Éducation et Promotion de la Santé (IREPS), la Fédération Addiction, la Mutualité Française, le Planning Familial et l'Observatoire Régional de la Santé (ORS).
Son objectif est de contribuer à renforcer la professionnalisation des acteurs de la région des Pays de la Loire dans le champ de la promotion de la santé et de la santé publique, par la mise en œuvre d'actions coordonnées entre ses membres.*
- Mutualité Française Pays de la Loire
- Association pour le développement de l'exercice coordonné pluri professionnel en Pays de la Loire (APMSL)
- Inter URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé)
- Association régionale ESP-CLAP (équipes de soins primaires coordonnées localement autour du patient)

■ Alimentation et activité physique

- Du Pain sur la Planche
- Sports pour tous – Comité régional Pays de la Loire
- Structure Régional d'Appui et d'Expertise (SRAE) en Nutrition

■ Conduites addictives

- Alcool Assistance région Ouest
- Association Addictions France en Pays de la Loire
- Avenir Santé Pays de la Loire
- Structure Régionale d'Appui et d'Expertise (SRAE) en Addictologie
- Techno + à l'Ouest
- Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

■ Vie affective et sexuelle

- AIDES Pays de la Loire
- Comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH)
- Centres départementaux de prévention et de dépistage
- Planning Familial - Fédération des Pays de la Loire

■ Santé environnementale

- Mutualité Française Pays de la Loire
- Associations de consommateurs : UFC Que Choisir, Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV)
- Conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) des CHU de Nantes et Angers
- Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPEI), Points Info Energies

■ Santé mentale

- SOLIPSY
- Association Régionale des Missions Locales (ARML) des Pays de la Loire
- Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapés psychiques (UNAFAM)
- Formateurs régionaux à la prévention du suicide

■ Vaccination

- Centres de vaccination polyvalents
- ONCO Pays de la Loire

■ Cancer

- Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC)

■ Education thérapeutique du patient

- Structure Régionale d'Education Thérapeutique du Patient (SRETP) des Pays de la Loire

■ Santé des jeunes

- Maisons Départementales des Adolescents (MDA)
- Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)



Vous trouverez les coordonnées de ces structures sur l'annuaire des acteurs ressources de prévention et promotion de la santé

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/annuaire-1>

OUTILS

De nombreux outils de prévention existent et ne doivent pas être recréés.

Vous pouvez contacter l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS), qui dispose d'antennes à Nantes, Angers, Laval, Le Mans et La Roche-sur-Yon ; elle pourra mettre à votre disposition des outils (brochures, affiches, mallettes pédagogiques...) sur différentes thématiques (nutrition, addictions, vaccinations...) :

<http://ireps-ors-paysdelaloire.centredoc.fr>



Vous pouvez aussi consulter les sites de :

– **Prévencliv**

Réalisé par une équipe pluri professionnelle de l'IREPS Pays de la Loire, il propose des outils validés, sélectionnés et facile d'accès : aide à l'entretien, questionnaires, fiches patients, fiches médecins, liens utiles, brochures et affies à télécharger, utilisables par tous les professionnels de santé.

– **PromoSanté Pays de la Loire**

Espace régional collaboratif d'expertise et de ressources en promotion de la santé

– **www.oscarsante.org** (Outil de Suivi Cartographique des Actins Régionales de Santé)

Recense des actions, des acteurs et des outils dans le champ de la prévention et la promotion de la santé en Pays de la Loire.

ARTICULATION ENTRE ACTEURS DE SANTÉ DE PROXIMITÉ



La réglementation en vigueur prévoit l'implication dans des actions de prévention de plusieurs acteurs clés de l'offre de soins de proximité, notamment :

- les CPTS dont la prévention est une des missions sociales obligatoires pour percevoir des rémunérations ;
- les MSP pour lesquelles la mise en œuvre d'actions de santé publique est valorisée dans l'accord national ;
- les hôpitaux de proximité pour lesquels l'article 35 de la loi de modernisation de notre système de santé précise qu'ils « participent à la prévention et à la mise en place d'actions de promotion de la santé sur le territoire ».

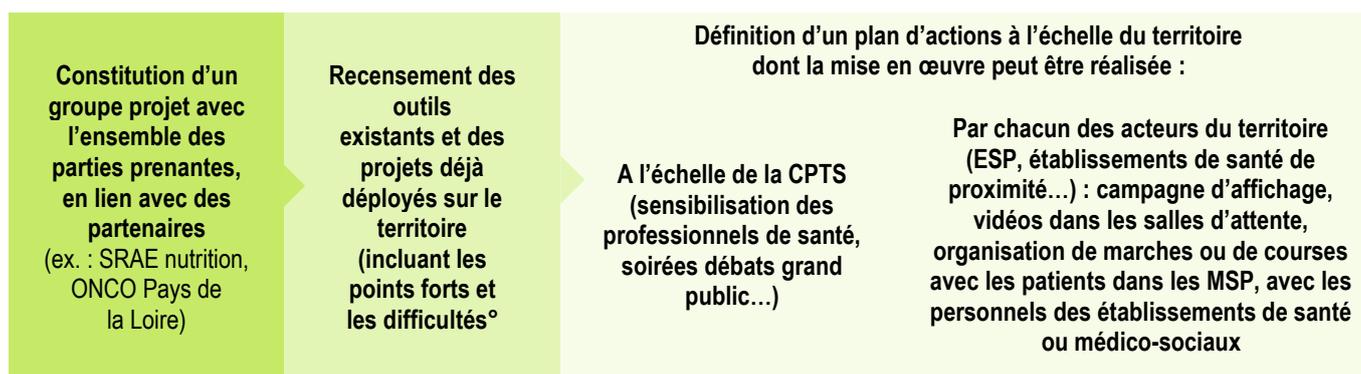
Une coordination et une mise en cohérence des actions des uns et des autres est nécessaire à l'échelle d'un territoire pour répondre au mieux au besoin des populations.

QUELQUES PRINCIPES

Initiatives laissées aux acteurs	Interconnaissance nécessaire entre ces acteurs	Intégration des professionnels de santé en exercice isolée
Recherche de complémentarité et non de concurrence	Lien avec les contrats locaux de santé et autres partenaires du territoire	Chaque organisation peut continuer à porter un projet qui lui est propre

Cette articulation sera facilitée lorsqu'elle s'appuiera sur des événements nationaux, européens ou mondiaux (ex. : semaine européenne de la vaccination, semaine du goût, mois sans tabac...). Ces événements devraient entraîner l'adhésion des professionnels autour d'un projet commun qui peut se décliner de façon différente selon les structures.

UN EXEMPLE : déclinaison de la campagne nationale « Octobre Rose »



Par ailleurs, chaque acteur (ESP, établissements de santé de proximité...) peut mener des actions propres de prévention, en lien avec des partenaires :

- sur cette thématique identifiée par la CPTS, en cohérence et/ou complémentarité avec les actions programmées par celle-ci (ex. : action menée avec une association sportive locale, ou dans le cadre d'un contrat local de santé sur une partie de la CPTS...);
- sur une thématique non identifiée par la CPTS (vaccination, nutrition...).

FACTEURS DE RÉUSSITE / ASTUCES

Prendre en compte le facteur temps



Le temps est une dimension souvent négligée. Pourtant, elle est nécessaire pour tisser des relations de confiance entre les professionnels impliqués, les partenaires ainsi qu'avec les habitants.

Prenez ce paramètre en compte, en priorité.

Développer une culture et un langage commun

Lors de projets transversaux pour lesquels des acteurs d'horizons et de cultures professionnelles très différents sont rassemblés, le langage peut être source d'incompréhension réciproque. C'est donc l'occasion idéale : créez vos propres repères, mots et concepts partagés.

S'accorder sur le sens

Le sens se retrouve souvent dans les objectifs de l'action, puisque ceux-ci constituent sa raison d'être. Ainsi, la réflexion sur les objectifs est une étape importante que vous devez élaborer en groupe afin de vous mettre d'accord sur une « vision » commune.



Favoriser le bien-être : l'indice de bonheur partagé

L'indice de bonheur partagé se construit tout au long de la vie de la structure. Il mesure le bien-être des professionnels, la qualité des relations humaines au travail, le niveau de fatigue ou de charge mentale. Il vous permet de veiller les uns sur les autres, de mieux vous comprendre et vous écouter pour mieux travailler ensemble. Favoriser le bien-être au travail, c'est aussi concilier les aspirations individuelles, qu'elles soient professionnelles ou personnelles, avec les ambitions collectives.

Communiquer



La communication organisationnelle permet à chacun, selon son niveau d'implication, de se raccrocher au projet à tout moment facilement. Il s'agit de communiquer sur les différentes étapes, la méthode et l'avancée du projet. Un site internet, une newsletter, une plateforme collaborative sont autant d'outils qui vous seront utiles pour une communication régulière.



Retrouvez plus d'informations sur
www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

et sur nos réseaux sociaux



Direction de la santé publique et environnementale
Département prévention et actions sur les déterminants de santé
ars-pdl-dspe-pads-subv@ars.sante.fr

17 boulevard Gaston Doumergue, CS 56233
44262 NANTES cedex 2

Agir pour la santé de tous

QUALITÉ · USAGERS · INNOVATION · PRÉVENTION